

Date de dépôt : 7 octobre 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean-Luc Forni : Qu'en est-il des conclusions sur la phase pilote du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 septembre 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Dans sa réponse à la question écrite urgente 334, le Conseil d'Etat annonçait la poursuite du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS), suite à l'achèvement de la phase pilote menée du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2014. Le Conseil d'Etat précisait en outre que l'action accomplie durant cette période avait fait l'objet d'une évaluation conduite par la Direction générale de l'action sociale (DGAS) avec la participation des partenaires dudit programme. On apprenait également l'existence d'un questionnaire élaboré par la DGAS à l'intention des 23 partenaires de la plateforme de coordination afin d'évaluer les aspects quantitatifs et qualitatifs du PCLS. La synthèse de cette consultation a été présentée au Conseil d'Etat.

Alors que la phase pilote a fait l'objet d'une évaluation ayant incité le Conseil d'Etat à poursuivre le programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS), mes questions sont les suivantes :

- *Pourquoi le rapport d'évaluation de la phase pilote du programme cantonal de lutte contre le surendettement n'a-t-il pas encore été publié ?*
- *Etant donné que le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre le programme précité, y-a-t-il une volonté claire du département de l'instruction publique (DIP) d'inclure un programme de prévention du surendettement des jeunes au Postobligatoire 2 sans que cette décision ne soit laissée à la libre appréciation des directeurs d'établissements ?*
- *Une nouvelle campagne de prévention du surendettement des jeunes et un budget sont-ils prévus à cet effet ?*
- *Qu'en est-il de l'avenir du site internet www.stop-surendettement.ch ?*
- *Suite à la consultation des partenaires de la plateforme de coordination, quelles sont les nouvelles orientations prévues dans la poursuite du programme (PCLS) ?*
- *Est-ce qu'une évaluation qualitative sur l'adéquation de l'offre proposée par les partenaires de la plateforme de coordination pour répondre aux différentes situations, identifiées ou à venir a été ou va être effectuée par un organisme spécialisé extérieur ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le rapport d'évaluation du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) n'a pas été publié, car telle n'était pas sa vocation. En effet, ce rapport avait pour objectif de permettre au Conseil d'Etat de se prononcer sur la poursuite du programme et les contours qu'il devait prendre.

Dans sa décision de poursuivre le PCLS, le Conseil d'Etat a notamment décidé de soutenir et développer la prévention dans le cadre des programmes d'enseignement et des projets pédagogiques des établissements du secondaire II. A cet effet, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) maintient son étroite collaboration avec des partenaires externes à l'institution scolaire, au fait des problèmes liés à l'endettement et au surendettement, l'office des poursuites d'une part, le centre social protestant d'autre part.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs validé le principe de reconduction de la campagne de prévention du surendettement des jeunes en lui insufflant un rythme régulier, de sorte à produire ses effets sur le long terme. Des discussions sont en cours avec des partenaires privés pour assurer son financement, estimé à 80 000 F par an.

Concernant le site Internet www.stop-surendettement.ch, corollaire à la campagne de prévention précitée, il est prévu de le mettre à jour d'ici à la fin de l'année, puis d'assurer sa maintenance.

Parmi les pistes d'amélioration issues de la consultation des partenaires, l'on peut citer l'augmentation du nombre de portes d'entrée de distribution des bons, la formation des collaboratrices et collaborateurs impliqué-e-s dans la distribution des bons, l'amélioration du message contenu dans les bons distribués et la nécessité de sensibiliser les employeurs à la problématique.

Enfin, il n'est pour l'heure pas prévu de confier à un mandataire externe une évaluation qualitative des prestations effectuées par les partenaires de la plateforme de coordination.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP